



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

CODE D'ÉTHIQUE



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
PARTIE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
1. Définitions	4
2. Objectif	4
3. Destinataires et domaine d'application	5
4. Valeurs fondatrices	5
5. Les engagements de la Société concernant la divulgation, l'application et la mise à jour du Code d'éthique	6
PARTIE II : PROTECTION DES RESSOURCES HUMAINES	7
1. Liberté de choix.....	7
2. Relation de travail	7
3. Santé et Sécurité	8
4. Travail des enfants	8
5. Liberté syndicales.....	9
6. Environnement de travail	9
7. La protection des données à caractère personnel	10
PARTIE III : NORMES DE CONDUITE DANS L'ENTREPRISE	10
1. La connaissance et le respect des réglementations	10
2. Diligence et bonne foi.....	11
3. Obligations de confidentialité	11
4. Actifs de l'entreprise fournis.....	12
5. Accès aux procédures et aux systèmes	13
6. Utilisation des moyens de télécommunication	13
7. Conflit d'intérêt.....	14
8. Rédaction des états financiers, de rapports et d'autres communications d'entreprise légalement requises.	14
PARTIE IV : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	15
1. Approvisionnement en matières premières.....	16
PARTIE V : RAPPORTS AVEC LE MONDE EXTERIEUR	16



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

1. Clients.....	16
2. Fournisseurs.....	17
3. Administrations publiques et organisations syndicales	17
4. Communautés locales.....	18
5. Concurrence.....	18
6. Corruption, cadeaux et activités commerciales illicites	18
7. Protection de l'image et de la propriété intellectuelle et industrielle du Groupe	19
<i>PARTIE VI : ORGANISATION INTERNE.....</i>	<i>19</i>
1. Organes de direction et de contrôle	19
2. Principes de l'organisation de la Société.....	20
3. Système de contrôle interne	20
<i>PARTIE VII : LE CODE D'ÉTHIQUE DANS L'ENTREPRISE</i>	<i>21</i>
1. Supervision de la mise en œuvre du Code d'éthique.....	21
2. Signalisations	22
3. Sanctions et valeur contractuelle du Code d'éthique	23
4. Approbation.....	23



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

AVANT-PROPOS

Le Groupe Gerosa représente l'histoire d'une famille : ses origines remontent en l'an 1935, quand les frères Luigi et Giuseppe Gerosa créent en Italie, à Inverigo, une entreprise spécialisée dans l'impression des emballages, Cellografica Gerosa, qui se développera au fil des années jusqu'à devenir une entreprise d'ampleur internationale.

L'histoire du Groupe Gerosa est marquée par la passion pour le travail, axée sur la recherche et assortie d'investissements continus visant à développer le savoir-faire technique et professionnel, afin d'occuper une place de premier plan dans l'innovation technologique et de jouer un rôle proactif dans le dialogue avec ses clients et avec le marché.

L'objectif que les deux fondateurs ont voulu poursuivre par des décisions et des comportements conformes aux principes éthiques, reconnaissant la valeur sociale autant qu'économique d'une entreprise, une façon de gérer les affaires se définit aujourd'hui comme durable.

Le Groupe Gerosa se distingue par son attention pour le marché, l'innovation, le service, la qualité, la souplesse, la productivité, l'offre diversifiée de produits, la sécurité alimentaire, le respect et la valorisation des ressources humaines et l'attention pour l'environnement.

Nous sommes une entreprise moderne projetée vers l'avenir, forte d'une histoire riche en valeurs et savoir-faire, consciente de son identité, de ses objectifs et du fait que son succès est le fruit de l'engagement et du professionnalisme des personnes qui la composent, du travail vécu avec passion, dévouement et le courage de relever les défis avec responsabilité, diligence, loyauté, intégrité et équité.

Le Groupe Gerosa, sensible à la nécessité d'assurer des conditions d'équité et de transparence dans la gestion des affaires et des activités de l'entreprise, de protéger sa position et son image, les attentes de ses Actionnaires et le travail de ses Employés, et dans le respect des intérêts légitimes des communautés dans lesquelles elle est présente par ses activités et plus généralement de ses Parties Prenantes, a voulu se doter de ce Code d'éthique, un outil qui formalise l'expérience des valeurs passées et un guide de conduite pour l'avenir, réduisant le risque de comportements non conformes aux valeurs fondatrices, et rappelant ses responsabilités en cas d'écart par rapport aux règles de conduite. Bien que conscients que ce Code ne pourra pas, à lui seul, prévenir les manquements des personnes et des écarts éventuels de conduite par rapport à nos valeurs, nous sommes convaincus qu'il peut être un élément important pour sensibiliser tous ceux qui travaillent au nom et pour le compte des entreprises du Groupe, afin qu'ils inspirent leur comportement aux principes auxquels ce Code fait référence. Cela garantira une double fonction : encourager la diffusion d'un comportement homogène et transparent dans l'exécution des tâches confiées et, en même temps, contribuer à la création d'un système adapté à la détermination d'un modèle de prévention conforme à la législation en vigueur.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

PARTIE I : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Code d'éthique est à considérer comme la « Charte constitutionnelle » d'une entreprise, une charte des droits et devoirs moraux qui définissent la responsabilité éthique et sociale de tous ceux qui participent à l'organisation de l'entreprise.

Le Code d'éthique est un engagement réciproque que l'entreprise et ses collaborateurs s'engagent à respecter avec les valeurs et les principes qui y sont énoncés.

Il s'agit d'un document officiel de la société et le respect des principes qui y sont énoncés fait partie intégrante des obligations contractuelles de tous ceux qui, à des titres divers, travaillent pour et avec la Société.

Une condition fondamentale pour le respect du Code d'éthique est le principe indispensable du respect des lois et règlements en vigueur.

1. Définitions

Afin d'assurer une bonne compréhension du contenu du Code d'éthique, les principales définitions des termes utilisés dans ce document sont énumérées ci-dessous :

- Groupe Gerosa ou Société : désigne chaque société du Groupe Gerosa.
- Collaborateur : toute personne employée par, pour le compte ou dans l'intérêt du Groupe Gerosa. Les collaborateurs comprennent également les consultants, les fournisseurs, les clients, les collaborateurs, les tiers travaillant pour et/ou au nom de la Société.
- Le supérieur direct : il s'agit du supérieur direct du salarié, celui qui fournit les instructions opérationnelles.
- Département des Ressources humaines : groupe de personnes au sein du Groupe Gerosa qui s'occupe du recrutement, de la gestion et du développement du personnel.
- Conseil de surveillance ou fonction de contrôle interne : il s'agit de la fonction interne chargée de contrôler l'application correcte du Code d'éthique.

Pour tout éclaircissement concernant l'application correcte de ce document, les collaborateurs peuvent contacter le Département des ressources humaines et/ou le conseil de surveillance ou la fonction de contrôle interne concernés.

2. Objectif

Le Code d'éthique a pour but de préciser les principes directeurs à suivre par tous les collaborateurs du Groupe Gerosa, de définir les engagements que la Société prend envers ses employés et d'exprimer la position de la Société vis-à-vis des parties intéressées.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gerosagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Le respect des règles du Code d'éthique, des politiques et des règles internes adoptées par le Groupe Gerosa est à considérer comme une partie essentielle des obligations contractuelles des employés de la Société. Par conséquent, chaque employé est tenu de connaître les règles contenues dans ce document, ainsi que les procédures opérationnelles de référence régissant les activités exercées dans le cadre de sa fonction. Les règles contenues dans le Code d'éthique font également partie des obligations contractuelles que doivent respecter les consultants, collaborateurs, fournisseurs, tiers opérant pour le compte et/ou au nom de la Société.

3. Destinataires et domaine d'application

Le Code d'éthique s'adresse à toutes les ressources humaines du Groupe Gerosa et à ses interlocuteurs externes, et s'adresse donc aux Administrateurs, aux Organes de Direction et de Contrôle, aux Employés, aux Consultants, aux Fournisseurs, aux Clients, aux Collaborateurs, aux tiers opérant pour le compte et/ou au nom de la Société (un groupe de ressources qui sera ci-après, par convention, désigné conjointement comme « Collaborateurs »).

Les Collaborateurs du Groupe Gerosa sont donc tenus aux respect :

- des lois en vigueur et réglementations sectorielles applicables ;
- des normes contractuelles
- des principes énoncés dans le Code d'éthique.

Outre le respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des règles contractuelles, il est donc du devoir de tous les Collaborateurs d'assurer une conduite empreinte de la plus grande intégrité et équité et une conduite conforme aux dispositions du Code d'éthique, même lorsqu'ils exercent leurs fonctions en dehors du lieu de travail, afin d'éviter les situations pouvant conduire à des comportements non conformes aux valeurs fondatrices de la Société.

Le Code d'éthique doit être respecté également par des personnes telles que les client, fournisseurs, consultants, et par toute autre personne en relation avec le Groupe Gerosa, à qui il sera demandé un engagement explicite à cet effet.

4. Valeurs fondatrices

Conformément à la « Charte des valeurs de l'entreprise » publiée par l'European Institute for Social Reporting et aux normes internationales pertinentes¹, le Groupe Gerosa, adhère aux valeurs de responsabilité, de transparence, d'éthique, de respect des parties prenantes

¹ Pour l'élaboration du présent document ont été utilisés les principes énoncés dans les normes internationales suivantes : ISO 26000:2010 et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

et de conformité aux normes de conduite internationales et, plus particulièrement, reconnaît comme siennes les valeurs suivantes :

- Respect des lois ;
- Respect des droits de l'homme;
- Respect et promotion de la santé et sécurité sur le lieu de travail;
- Respect de la personne et de l'égalité des chances;
- Non-discrimination;
- Honnêteté;
- Équité;
- Transparence;
- Professionnalisme;
- Diligence;
- Loyauté et sentiment d'appartenance;
- Coopération;
- Attention aux besoins et aux attentes légitimes des parties prenantes;
- Dialogue ouvert avec la collectivité et avec ses représentants;
- Respect et protection de l'environnement;
- L'utilisation efficace et vertueuse des actifs et des ressources de l'entreprise;
- Innovation, recherche et développement sur une base permanente ;
- Amélioration continue;
- Développement durable;
- Respect des règles du marché;
- Respect des normes internationales de comportement.

Tous les collaborateurs, sans distinction ni exception, s'engagent à respecter et à faire respecter ces principes dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités. Cet engagement exige que ceux avec qui la société entretient des relations à quelque titre que ce soit agissent également à son égard avec des règles et des méthodes inspirées des mêmes valeurs.

Le Groupe Gerosa réaffirme notamment sa conviction que le fait d'agir d'une manière ou d'une autre au profit de l'entreprise ne justifie pas l'adoption d'un comportement contraire aux principes fondamentaux susmentionnés.

5. Les engagements de la Société concernant la divulgation, l'application et la mise à jour du Code d'éthique

Le Groupe Gerosa s'engage à ce que son activité se déroule dans le respect des valeurs fondatrices du Code d'éthique. Dans ce but, chaque société du Groupe s'engage à :

- Adopter toutes les mesures nécessaires pour promouvoir et diffuser à l'intérieur de sa structure et vis-à-vis de ses collaborateurs les contenus du Code ;



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@jerosagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

- Mettre constamment à jour le Code (pour la mise en œuvre de tout changement organisationnel, réglementaire, etc.) et communiquer tout changement à tous les destinataires en temps utile ;
- Contrôler le respect du Code et, le cas échéant, sanctionner toute violation.

PARTIE II : PROTECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La société estime que les Ressources Humaines constituent une valeur primordiale pour la réalisation des objectifs du Groupe, étant donné la contribution professionnelle qu'elles apportent dans le cadre d'une relation basée sur la loyauté, l'équité et la confiance mutuelle.

Le Groupe protège et promeut la valeur des ressources humaines, en favorisant leur développement professionnel, en s'efforçant d'éviter toute forme de discrimination et en garantissant l'égalité des chances, ainsi qu'en offrant des conditions de travail respectueuses de la dignité individuelle et un environnement de travail sûr et sain, conformément à la réglementation en vigueur et aux droits des travailleurs.

La gestion des Ressources Humaines est fondée sur le respect de la personnalité et du professionnalisme de chacun d'entre eux, dans le cadre général du présent règlement. Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe considère les principes suivants comme fondamentaux :

1. Liberté de choix

Le travail est choisi de manière libre. Le Groupe s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé, ou effectué dans des conditions d'esclavage ou de servitude.

Chaque travailleur possède la faculté de résilier le contrat de travail après un préavis approprié.

2. Relation de travail

Le Groupe ne permet pas la création de relations de travail non régies par des contrats convenus et dûment formalisés. Aucune relation de travail particulière ne sera créée dans le but de se soustraire aux obligations en matière de travail et de sécurité sociale.

La rémunération ne sera pas inférieure à ce qui est prévu par la loi ou si présent et offrant une meilleure protection, par le contrat de branche.

Les employés recevront des informations sur les conditions économiques du travail avant l'embauche et pendant la durée de la relation de travail.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Les horaires de travail seront conformes aux lois nationales ou aux réglementations sectorielles, lorsque celles-ci offrent une plus grande protection. Les heures supplémentaires et leur rémunération sont conformes aux lois nationales, règlements et accords bilatéraux.

L'horaire de travail ne dépassera pas les heures hebdomadaires prévues par les lois nationales, y compris les heures supplémentaires, à moins que des circonstances opérationnelles n'exigent une augmentation temporaire des heures de travail. Dans des conditions normales pour chaque période de sept jours au moins une journée de repos est garantie.

La Société s'engage également à ne pas utiliser des travailleurs sans titre de séjour régulier et à ne pas recourir au travail forcé ou au travail effectué dans des conditions d'esclavage ou de servitude.

3. Santé et Sécurité

La Société s'engage à diffuser et à consolider une culture de la sécurité, en développant la prise de conscience des risques et en encourageant des comportements responsables de la part de tous les Collaborateurs; elle s'emploie à préserver, notamment par des actions de prévention, la santé et la sécurité des travailleurs.

Le Groupe se dote de mesures appropriées pour prévenir les risques d'accidents et de dommages à la santé survenant dans le cadre du travail ou liés à celui-ci par le biais d'un système intégré de gestion des risques, d'une analyse continue des risques et, plus généralement, des dispositions de la législation pertinente.

Les employés reçoivent une formation périodique et documentée en matière de santé et sécurité sur le lieu de travail. Cette formation est répétée pour les nouvelles recrues et lors d'un changement de département.

L'entreprise confie la responsabilité de la santé et de la sécurité au travail à un cadre supérieur.

4. Travail des enfants

Les Sociétés du Groupe s'engagent à prévenir l'exploitation des enfants. Pour cette raison elles n'embaucheront pas de personnes n'ayant pas l'âge minimum d'accès à l'emploi prévu par la loi applicable.

La Société reconnaît et promeut les droits des enfants, en premier celui à l'instruction. Elle choisit ses collaborateurs parmi ceux qui respectent l'interdiction du travail des enfants.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

5. Liberté syndicales

Les employés, sans distinction, possèdent la liberté d'association. Le Groupe Gerosa garantit la liberté d'association et l'exercice effectif du droit de négociation syndicale.

Les représentants des organisations syndicales ne sont pas discriminés et possèdent le droit d'exercer leurs fonctions de représentation sur le lieu de travail.

Lorsque l'association et la négociation collective sont interdites par la loi, des efforts seront faits pour garantir que ce droit puisse être exercé par des moyens parallèles.

6. Environnement de travail

Pour le Groupe Gerosa, il est prioritaire de maintenir un environnement de travail positif, orienté vers un maximum de coopération mutuelle et de travail en équipe, de partage d'objectifs, dans lequel chacun peut exprimer son potentiel, sans aucun conditionnement ni aucune forme d'intimidation.

La Société s'engage à valoriser et à développer les capacités professionnelles selon le principe de l'égalité des chances, méritocratie et, en tout état de cause, en fonction des choix stratégiques de l'entreprise et des besoins d'organisation et de production. Les relations entre la Société et les Ressources humaines qui la composent sont caractérisées par la confiance et la coopération.

Dans l'évolution de la relation de travail, l'entreprise s'engage à créer et à maintenir les conditions nécessaires pour que les compétences et les connaissances de chaque individu puissent se développer en fonction de l'activité qui lui est confiée, en adoptant une politique basée sur la reconnaissance des mérites et l'égalité des chances et en prévoyant des programmes spécifiques destinés à la mise à jour professionnelle et à l'acquisition de plus de compétences. La Société s'oppose en particulier, à toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, de formation, d'avancement, de licenciement ou de retraite fondée sur la race, la caste, le pays d'origine, la religion, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, le handicap, l'appartenance à un syndicat ou à des partis politiques.

La Société s'engage à créer un environnement de travail positif, inspiré par les principes d'équité dans les relations interpersonnelles, qui garantit à tous ceux qui interagissent avec la société à quelque titre que ce soit le respect de la dignité personnelle, et dans lequel les caractéristiques des personnes ne peuvent donner lieu à des discriminations ou conditionnements.

Le Groupe exige de tous ses collaborateurs qu'ils veillent à ce que dans les relations de travail internes et externes ne se produise aucune forme de harcèlement, telle que la création d'un environnement de travail hostile à l'égard de travailleurs individuels ou de groupes de



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

travailleurs, la création d'obstacles et d'entraves aux perspectives professionnelles d'autrui, les mauvais traitements, le harcèlement sexuel, les abus et les pressions psychologiques, l'intimidation, la violence verbale, etc.

Les mesures disciplinaires de rétorsion, les violences physiques, les menaces de violences physiques, le harcèlement sexuel ou autre, les violences verbales et autres formes d'intimidation sont interdits.

7. La protection des données à caractère personnel

La Société s'engage au respect de la vie privée et des opinions de chacun de ses collaborateurs et, d'une manière générale, de tous ceux qui interagissent avec l'entreprise. La Société respecte également la législation relative au traitement des données personnelles et met en œuvre des mesures organisationnelles et techniques appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles traitées.

PARTIE III : NORMES DE CONDUITE DANS L'ENTREPRISE

1. La connaissance et le respect des réglementations

La Société considère comme une composante essentielle de la relation fiduciaire avec ses Collaborateurs la connaissance et l'application des disciplines qui réglementent spécifiquement leurs activités, et le respect des lois, des règlements et des dispositions contractuelles en vigueur, ainsi que des dispositions contenues dans ce Code et dans d'autres règlements de la société.

L'honnêteté, la loyauté, la capacité, le professionnalisme, le sérieux, la préparation technique et le dévouement du Personnel font donc partie des conditions déterminantes pour atteindre les objectifs de la Société et représentent les caractéristiques que la Société exige de ses Collaborateurs.

Chaque collaborateur s'engage, dès son entrée en fonction, à respecter le Code d'éthique et à se comporter conformément aux principes de loyauté, d'impartialité, d'intégrité et d'honnêteté. Chaque Collaborateur évite tout acte ou comportement qui viole ou peut être considéré comme une violation des dispositions légales, réglementaires, contractuelles ou de l'entreprise ou de celles contenues dans le Code d'éthique.

Chaque Collaborateur agit de manière impartiale, évite le favoritisme et les traitements inégaux, s'abstient et rejette les pressions indues, prend des initiatives et des décisions dans la plus grande transparence et évite de créer ou de bénéficier de situations privilégiées.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Chaque Collaborateur s'engage à ce que la conduite sur le lieu de travail et les relations entre les Collaborateurs, à tous les niveaux, soient toujours caractérisées par l'équité réciproque et que les relations avec les Collaborateurs soient inspirées par le respect, l'harmonie et l'esprit de coopération, et à éviter les actes, les comportements et le langage caractérisés par l'animosité ou le conflit.

En outre, les comportements susceptibles de constituer un abus de position d'autorité ne sont pas acceptables : il s'agit, à titre d'exemple, de demander, comme un acte dû à son supérieur, des services, des faveurs personnelles ou tout comportement qui constitue une violation du présent Code.

Chaque collaborateur doit s'abstenir de travailler sous l'influence de substances alcoolisées, de stupéfiants ou de substances ayant un effet similaire et de consommer de telles substances au cours de son activité de travail.

2. Diligence et bonne foi

Chaque Collaborateur de la Société agit loyalement et en bonne foi, en respectant les obligations stipulées dans le contrat de travail et en exécutant les services requis avec diligence.

3. Obligations de confidentialité

Chaque Collaborateur, dans l'exercice de ses fonctions, peut être amené à détenir, directement ou indirectement, des informations confidentielles concernant l'entreprise dans laquelle il travaille, ses activités, ses produits, ses procédés, ses projets opérationnels et stratégiques, ses données, et plus généralement son savoir-faire.

Toutes ces informations, sans constituer une liste exhaustive mais simplement explicative, représentent un bien inestimable que chaque collaborateur est tenu de préserver, en respectant le secret de fonction et en gardant confidentielles les nouvelles et informations apprises dans l'exercice de ses fonctions.

Chaque Collaborateur est donc tenu de s'abstenir de divulguer toute information concernant la Société, ainsi que les sociétés du Groupe Gerosa, tant pendant qu'après la cessation de son emploi.

Chaque collaborateur ne consulte que les informations auxquelles il est autorisé à avoir accès et les utilise dans le cadre de ses fonctions officielles, en n'accordant l'accès qu'à ceux qui y ont droit et conformément aux dispositions en vigueur dans le règlement intérieur.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@jerosagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Les informations sont gérées de manière à garantir le respect de la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée et conformément aux procédures internes existantes : en particulier, elles ne peuvent être divulguées à des tiers à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, sauf si cette divulgation est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions ou si elle est exigée par les autorités compétentes dans le cadre d'enquêtes officielles.

Chaque collaborateur doit prévenir les fuites éventuelles de données et prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation d'informations confidentielles, en s'engageant à :

- ne collecter que les données pour lesquelles il a été expressément autorisée ;
- éviter d'en faire des copies inutiles ;
- les conserver dans des archives physiques fermées à clé ou dans des archives numériques protégées de manière appropriée;
- faire en sorte que ces informations ne restent pas sans surveillance et accessibles à d'autres personnes (par exemple, en laissant des copies dans la photocopieuse ou sur le bureau pendant son absence, en s'assurant qu'à la fin des réunions de travail, toute la documentation ait été rassemblée, ...);
- traiter les sujets confidentiels de manière discrète sur le lieu de travail, en vérifiant que les personnes qui participent à la discussion de ces sujets soient autorisées ;
- demander aux destinataires externes des informations sur l'entreprise d'en respecter la nature confidentielle.

Chaque Collaborateur s'abstient en outre d'utiliser des informations non disponibles au public ou non rendues publiques, obtenues même confidentiellement dans le cadre de son travail, pour réaliser des profits ou des intérêts privés.

4. Actifs de l'entreprise fournis

Tous les actifs de l'entreprise fournis aux collaborateurs pour l'exercice de leurs fonctions appartiennent au patrimoine de l'entreprise.

Chaque Collaborateur doit conformer son activité et l'utilisation des biens appartenant à la Société à des critères de diligence, d'équité, d'économie, d'efficience et d'efficacité. Il utilise donc le matériel, les instruments de travail et les biens de l'entreprise avec le plus grand soin et dans le respect de ces principes.

Chaque Collaborateur est responsable de la protection des biens qui lui sont confiés et est tenu à adopter des comportements qui garantissent la protection du patrimoine de l'entreprise, il doit en éviter une utilisation abusive, informer des risques menaçant leur intégrité, et signaler immédiatement tout dommage, perte ou vol aux fonctions internes compétentes. L'utilisation



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

de ces biens doit être conforme aux procédures de sécurité et aux règles/règlements existants mis en œuvre par la Société.

5. Accès aux procédures et aux systèmes

Une attention particulière doit être réservée à l'utilisation correcte des systèmes informatiques et des données qu'ils contiennent, qui représentent un élément fondamental du patrimoine de l'entreprise. La sécurité des données de l'entreprise relève en premier lieu de la responsabilité des utilisateurs individuels.

L'utilisation des ordinateurs et l'accès aux procédures informatiques doivent se faire dans le respect de la législation en vigueur et des procédures internes, et en tout état de cause uniquement à des fins professionnelles ; en particulier, la clé d'accès aux systèmes informatiques de l'entreprise est strictement personnelle et ne peut être fournie à des tiers.

Le traitement informatique des informations fait l'objet de contrôles de sécurité nécessaires pour protéger la société contre les intrusions indues ou les utilisations illicites, conformément à la législation en vigueur. Les collaborateurs doivent respecter scrupuleusement les politiques et procédures en vigueur dans l'entreprise, en particulier celles concernant l'utilisation des appareils informatiques, des mots de passe et des clés USB.

La destruction des supports matériels ou électroniques des informations doit se faire conformément aux procédures régissant la matière et dans les limites prévues par la loi.

6. Utilisation des moyens de télécommunication

Les systèmes de communication, y compris les téléphones, le courrier électronique et l'Internet, appartiennent également au patrimoine de l'entreprise, et leur utilisation n'est donc autorisée qu'à des fins professionnelles.

Chaque Collaborateur qui a accès aux moyens de télécommunication mis à disposition par la Société, doit utiliser un langage verbal et écrit, qui soit conforme aux principes du Code d'éthique.

Chaque Collaborateur ayant accès au courrier électronique et à l'Internet doit utiliser ces outils uniquement à des fins professionnelles, dans le respect des réglementations en vigueur dans l'entreprise, avec des contenus conformes aux principes et aux valeurs exprimés dans le Code d'éthique. Car chaque message ou information transmis par courrier électronique et/ou Internet représente une déclaration attribuable à la Société. Toutes les informations saisies dans le système informatique sont la propriété de l'entreprise.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Afin de protéger le patrimoine de l'entreprise, nous signalons en particulier que la reproduction et la duplication du matériel du logiciel sont strictement interdites. Le non-respect de cette interdiction expose la Société, et le collaborateur lui-même, à un risque de sanctions graves.

7. Conflit d'intérêt

Entre la Société et ses Collaborateurs se crée une relation de confiance, dans le cadre de laquelle chacun a comme devoir premier d'utiliser les actifs de la Société et de prendre des décisions dans l'intérêt de la Société, conformément aux principes énoncés dans le présent Code.

Dans cette optique, chaque Collaborateur doit éviter toute situation de conflit d'intérêts (par exemple, une situation de conflit d'intérêts peut être causée par une amitié avec un fournisseur, une relation familiale avec un candidat ou un intérêt personnel dans une transaction commerciale) et doit s'abstenir de toute activité, directe ou indirecte, susceptible d'opposer un intérêt personnel à ceux de l'entreprise ou d'interférer et d'entraver la capacité à prendre des décisions dans l'intérêt de la Société de manière impartiale et objective.

La survenance de situations de conflit d'intérêts, contraires à la loi et aux principes énoncés dans le présent Code, porte atteinte à l'image et à l'intégrité de l'entreprise.

Chaque employé est tenu de signaler par écrit à son supérieur direct ou au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne les situations particulières dans lesquelles lui-même ou, à sa connaissance, sa famille ou ses cohabitants de fait, ont des intérêts personnels, économiques ou financiers en conflit avec les intérêts du Groupe Gerosa.

L'obligation d'éviter les situations de conflit d'intérêts s'étend également aux consultants et collaborateurs externes de la Société, qui doivent le signaler par écrit à leur supérieur direct ou à la personne de contact dans l'entreprise.

8. Rédaction des états financiers, de rapports et d'autres communications d'entreprise légalement requises.

Toutes les opérations et décisions prises au sein de la Société sont enregistrées de manière adéquate, grâce à un processus de décision, d'autorisation et d'exécution précis et formalisé, également de manière informatisé.

Pour chaque opération est prévu un support documentaire adéquat, afin de pouvoir procéder à tout moment à des contrôles qui attestent les caractéristiques et motivations de l'opération et identifient les personnes qui ont autorisé, réalisé, enregistré et vérifié cette opération.

Les documents comptables doivent être tenus de manière précise, complète et opportune, conformément aux procédures comptables de l'entreprise, afin de donner une image fidèle de



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

la situation économique, patrimoniale et financière des activités de l'entreprise.

À cette fin, chaque collaborateur impliqué dans les écritures comptables assure la plus grande coopération, l'exhaustivité et la clarté des informations fournies, ainsi que l'exactitude des données et des traitements.

Chaque Collaborateur impliqué dans la préparation des documents susmentionnés est tenu de vérifier, avec une diligence raisonnable, l'exactitude des données et des informations qui seront ensuite incorporées pour la rédaction des états financiers, des rapports et des autres communications d'entreprise requises par la loi.

Chaque Collaborateur est également tenu d'informer promptement son supérieur hiérarchique de toute découverte d'omissions, de négligences graves ou de falsifications des comptes et/ou des documents sur lesquels sont fondés les enregistrements comptables.

Le Groupe Gerosa respecte les normes fiscales en vigueur et adopte une stratégie pour la gestion du risque fiscal qui permettent d'assurer que les risques financiers, légaux et de réputation associés à la fiscalité, puissent être entièrement identifiés et évalués.

PARTIE IV : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Société s'engage à travailler dans le respect de l'environnement et de la santé publique ; les décisions de l'entreprise sont orientées vers la durabilité environnementale et la développement durable. L'objectif primaire du Groupe Gerosa est de minimiser les impacts environnementaux et d'optimiser l'emploi des ressources énergétiques et naturelles.

Afin d'atteindre ses objectifs environnementaux, le Groupe Gerosa s'engage à mettre en œuvre et à maintenir un système de gestion environnementale approprié, conformément aux lois, règlements et procédures administratives applicables.

Tous les Collaborateurs s'efforcent de contribuer au respect de l'environnement en se conformant aux réglementations légales et aux règles internes visant directement ou indirectement la protection de l'environnement. L'utilisation judicieuse des ressources à disposition, telles que l'eau, l'électricité, le gaz et les consommables fait partie du comportement respectueux de l'environnement attendu de la part des Collaborateurs.

Le Groupe promeut une croissance respectueuse de l'environnement par une gestion des affaires qui réduit l'impact environnemental de ses activités en diminuant la consommation d'eau, d'électricité et de gaz. Le Groupe Gerosa favorise le développement de produits respectueux de l'environnement et l'emploi de matériaux éco-durables.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

1. Approvisionnement en matières premières

Les matières premières utilisées par le Groupe Gerosa doivent respecter les exigences en matière de qualité, sécurité, protection de l'environnement et durabilité environnementale. Pour cette raison, le Groupe a mis en œuvre un système de sélection et qualification des Fournisseurs de matières premières qui permet de vérifier le respect des principes susmentionnés.

Le Groupe Gerosa demande à ses fournisseurs de matières premières le respect des principes éthiques figurant dans le présent document et des normes en vigueur et effectue un contrôle constant.

PARTIE V : RAPPORTS AVEC LE MONDE EXTERIEUR

Dans ses relations avec le monde extérieur, la société se conforme aux principes de transparence, d'impartialité, de fiabilité, de légalité, d'équité, de responsabilité et de qualité.

1. Clients

L'objectif prioritaire de la Société dans l'exercice de ses activités est la protection des droits du Client. Chaque client ou catégorie de clients fait l'objet de soins et d'attention, sans aucune discrimination.

Dans les relations avec les Clients et, en général, dans les relations externes entretenues dans le cadre de son travail, chaque Collaborateur doit conformer sa conduite à des critères de courtoisie, d'équité, de collaboration et de transparence.

Toutes les informations obtenues, directement ou indirectement, concernant les clients sont utilisées et conservées avec soin afin d'assurer une confidentialité maximale. Le Groupe Gerosa s'engage à offrir des produits et services de très haute qualité. Les relations commerciales avec les Clients doivent être documentées afin de conserver la traçabilité des caractéristiques et des conditions de la relation commerciale.

Les plaintes éventuelles seront traitées rapidement et soigneusement par le biais de mécanismes d'évaluation et de gestion appropriés. Si les plaintes s'avèrent fondées, il incombera aux bureaux compétents de trouver rapidement des solutions appropriées pour régler le différend.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

2. Fournisseurs

La Société promeut et mène une politique attentive dans la sélection de ses fournisseurs, en établissant des relations qui conduisent à la création de valeur. Les relations avec les fournisseurs sont gérées conformément aux principes d'équité et d'impartialité et dans le respect des procédures internes et des pouvoirs délégués. Pour les Fournisseurs un Code de conduite spécifique a été adopté, qui régit les principes et les règles de conduite à respecter.

Le choix des fournisseurs et l'achat de biens et de services sont effectués sur la base d'évaluations objectives, concernant la compétitivité, qualité, économie, sécurité et durabilité. Le processus de sélection des Fournisseurs tiendra également compte de leur appréciation sur le marché, de leur capacité à satisfaire aux obligations réglementaires en vigueur et au respect des principales directives internationales (par exemple, sécurité au travail, normes environnementales, droits de l'homme, règles de vigilance, confidentialité, etc.) et de la possession de certifications de qualité.

Le fait d'entretenir des relations avec des personnes liées à des organisations criminelles constitue un comportement contraire aux principes du présent Code. À cet égard, il est fait référence aux réglementations sectorielles et internes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, de transparence bancaire et d'anti-usure. Toute anomalie doit être signalée promptement au supérieur hiérarchique direct et, en cas de suspicion d'infraction, au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne, en utilisant les canaux d'information spécifiquement mis en place par le Groupe.

3. Administrations publiques et organisations syndicales

Les relations institutionnelles avec les administrations publiques, où administration publique doit être entendue comme tout organisme public, agence administrative indépendante, personne - physique ou morale - faisant office d'agent public ou de responsable d'un service public, sont réservées aux fonctions compétentes de la Société désignées à cet effet et aux personnes qui ont été expressément mandatées à cet effet.

Les fonctions et les personnes chargées d'interagir avec l'Administration publique doivent inspirer et adapter leur comportement pour respecter l'impartialité à laquelle l'Administration publique est tenue.

En particulier, les relations institutionnelles avec les Autorités et les Organismes Publics destinés à représenter et à protéger les intérêts de la Société doivent être exercées de manière transparente et rigoureuse, en évitant les attitudes dont on pourrait déduire des tentatives d'influencer de manière inappropriée et/ou induire les activités et les avis desdites Autorités.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Les collaborateurs doivent agir dans le respect des lois, des règlements et des procédures, soit en fonction de l'équité et de la loyauté, sans influencer indûment et de quelque manière que ce soit les décisions de l'autre partie afin d'obtenir un traitement favorable.

Toutes les relations avec les administrations publiques doivent être documentées et traçables. Il est interdit d'offrir de l'argent ou des cadeaux aux dirigeants, fonctionnaires ou employés de l'administration publique ou à leurs proches, même par le biais d'intermédiaires ou de représentants.

Les relations avec les représentants des Syndicats sont réservées aux fonctions compétentes de la Société désignées à cet effet et à ceux qui ont reçu un mandat exprès à cet égard.

Dans les relations avec les sujets susmentionnés, les Collaborateurs adopteront un comportement marqué par la plus grande transparence, l'intégrité et l'impartialité, afin d'établir avec eux une dialectique correcte, sans aucun traitement inégal.

4. Communautés locales

Le Groupe Gerosa a comme but d'améliorer la qualité de vie, l'amélioration socio-économique des communautés locales dans lesquelles elle opère et respecte les capacités locales et les droits culturels, économiques et sociaux des communautés locales.

5. Concurrence

La Société croit en la valeur de la libre concurrence en tant qu'instrument fondamental pour la protection du consommateur et du développement du Groupe. A cette fin, elle s'engage à agir avec la plus grande équité et dans le plein respect de ses propres concurrents.

Le Groupe Gerosa demande à tous ses collaborateurs du Groupe le respect des normes en vigueur et l'obligation de s'abstenir de pratiques commerciales déloyales qui peuvent constituer une violation du droit de la concurrence.

6. Corruption, cadeaux et activités commerciales illicites

Le Groupe Gerosa n'admet aucun type de corruption à l'égard d'agents publics, clients, fournisseurs ou de toute autre partie. Pour cette raison il est explicitement interdit aux collaborateurs d'offrir ou de recevoir à/par qui que ce soit, des cadeaux, hommages et/ou avantages qui peuvent même être interprétés comme dépassant les pratiques commerciales normales ou la courtoisie, ou comme étant destinés à obtenir un traitement favorable ou un avantage dans la conduite de toute activité commerciale.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gerosagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Si un collaborateur reçoit des offres et/ou des demandes de cadeaux ou d'avantages, il est tenu d'en informer son supérieur immédiat, qui est tenu d'évaluer les directives et les paramètres à adopter. Le supérieur direct doit informer le département des ressources humaines, qui sera chargé d'enregistrer l'offre et/ou la demande de cadeaux ou d'avantages. Pour tout éclaircissement, les employés peuvent contacter le département des ressources humaines et/ou le conseil de surveillance ou la fonction de contrôle interne concernés.

Le Groupe Gerosa demande également à tous ses collaborateurs de s'engager à ne pas être impliqués dans des activités comportant le blanchiment d'argent ou des activités criminelles.

Afin de prévenir les comportements illicites, le Groupe Gerosa demande que chaque opération et transaction soit correctement enregistrée, autorisée, vérifiable, légitime, cohérente et congruente. Toutes les transactions de la Société doivent être enregistrées de manière appropriée, pour permettre la vérification du processus de décision, autorisation et exécution.

7. Protection de l'image et de la propriété intellectuelle et industrielle du Groupe

La bonne renommée et l'image de la Société constituent une ressource immatérielle essentielle. Toutes les activités des personnes qui travaillent pour la société doivent être effectuées avec un engagement professionnel, une rigueur morale et une correction managériale, également dans le but de protéger la renommée et l'image de la société.

Le Groupe s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers et demande aux collaborateurs de s'abstenir des conduites qui peuvent comporter une violation de ces droits (marques, dessins et modèles, modèles d'utilité, brevets, droits d'auteur).

PARTIE VI : ORGANISATION INTERNE

1. Organes de direction et de contrôle

Les organes de direction et de contrôle agissent dans le respect des dispositions légales, du statut, des règlements internes de l'entreprise et adoptent des comportements cohérents avec les principes énoncés dans le présent Code. Notamment :

- Ils travaillent de manière à assurer :
 - La sauvegarde du patrimoine et de la capacité financière ;
 - L'équité et la liberté de formation de la volonté de l'assemblée ;
- Ils se font promoteurs de la culture de légalité et de contrôle.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

2. Principes de l'organisation de la Société

Chaque opération et/ou transaction, entendue au sens large du terme, est non seulement légitime, mais également autorisée, documentée, enregistrée et à tout moment vérifiable.

A cette fin :

- Les procédures de l'entreprise sont stables conformément à la réglementation en vigueur à tout moment et sont de nature à permettre d'effectuer des contrôles des caractéristiques de chaque transaction, des raisons de son exécution, des autorisations pour l'effectuer et l'exécution de la transaction elle-même ;
- Chaque Collaborateur inspire sa conduite des principes du managérialisme, lui permettant de :
 - Assumer les responsabilités de son rôle ;
 - Reconnaître les priorités ;
 - Promouvoir la croissance professionnelle des collaborateurs ;
 - Développer l'esprit d'initiative et les compétences techniques ;
 - Acquérir une vision stratégique des activités, en impliquant les collaborateurs.
- Chaque fonction de l'entreprise et chaque personne qui y est affectée est responsable de la véracité et de l'authenticité de la documentation et des informations fournies dans l'exercice de l'activité relevant de sa compétence.

3. Système de contrôle interne

La Société adopte une organisation visant une gestion saine et prudente, associant l'équilibre économique-financier et l'efficacité de l'entreprise avec une prise de risques consciente, ainsi qu'avec une conduite opérationnelle caractérisée par l'équité, dans le respect des dispositions réglementaires.

À cette fin, la Société a adopté des règles, des procédures et des structures organisationnelles visant à garantir le respect des objectifs de l'entreprise et la réalisation des objectifs suivants :

- vérifier l'adéquation des processus opérationnels en termes d'efficacité, d'efficience et de rentabilité ;
- assurer la fiabilité et l'exactitude des documents comptables et la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise ;
- veiller à la conformité des performances opérationnelles avec les réglementations internes et externes ainsi qu'avec les directives et les orientations de l'entreprise, dans le but d'assurer une gestion saine et efficace.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

PARTIE VII : LE CODE D'ÉTHIQUE DANS L'ENTREPRISE

Le Code d'éthique est mis à disposition et peut être consulté sur le site internet et sur le réseau interne de l'entreprise.

Il est demandé à l'ensemble du Personnel de l'Entreprise de mener une réflexion approfondie sur les principes et les valeurs auxquels se réfère le présent Code d'éthique : leur adhésion personnelle contribuera, entre autres, au respect spontané par chacun des lois et des règlements en vigueur.

Les Collaborateurs sont obligés de :

- S'abstenir de tout comportement contraire à ces principes, contenus et procédures ;
- Sélectionner soigneusement, dans la mesure de leurs compétences, leurs collaborateurs et les inviter à respecter pleinement le Code,
- Demander à des tiers avec lesquels Cellografica Gerosa SpA entre en relation la confirmation d'avoir pris connaissance du Code ;
- Notifier rapidement aux supérieurs directs ou au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne les éventuels cas ou demandes de violation du Code et du Modèle ;
- Collaborer avec les fonctions chargées des procédures spécifiques pour la vérification d'éventuelles violations ;
- Adopter des mesures de correction immédiates quand la situation l'exige et, en tout cas, empêcher tout type de rétorsion.

1. Supervision de la mise en œuvre du Code d'éthique

Le contrôle de la mise en œuvre du Code d'éthique et de son application relève de la responsabilité du Conseil de surveillance ou de la fonction de contrôle interne de chaque Société du Groupe Gerosa,

Il appartient au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne de promouvoir la diffusion des principes qu'il contient, de fournir des éclaircissements, ainsi que de promouvoir des propositions visant à compléter ou à modifier son contenu afin de l'adapter à toute nouvelle législation pertinente et à l'évolution de la conscience civile.

Le Conseil de surveillance ou la fonction interne de contrôle de chaque Société tient le Conseil d'administration correspondant informé de la bonne application du Code d'éthique afin qu'il puisse prendre les décisions appropriées.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

2. Signalisations

Chaque collaborateur est tenu de signaler les violations du Code d'éthique à son supérieur direct et/ou au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne de chaque Société.

Ces signalisations doivent être circonstanciées et fournies avec une abondance de détails, indiquant tous les éléments utiles (généralités, faits, moments, lieux, etc.) pour permettre au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne de procéder aux contrôles et vérifications nécessaires et appropriés pour prouver les faits rapportés.

Les signalisations au Conseil de surveillance ou à la fonction interne de contrôle peuvent être faites également en utilisant le formulaire prévu à cet effet dans la section "whistleblowing" (lancement d'alerte) du site <http://www.gerosagroup.com>, ou en utilisant les canaux de communications créés spécialement pour ce but. Les Collaborateurs peuvent consulter le Département des Ressources humaines ou le supérieur direct, pour des éclaircissements éventuels concernant les canaux de communication autorisés qu'ils peuvent utiliser.

Il convient de noter à cet égard que les griefs de nature personnelle ou les revendications ou demandes qui relèvent de la discipline de la relation de travail ou des relations avec le supérieur hiérarchique ou les collègues n'entrent pas dans le cadre de ces rapports. La signalisation sera traitée par les fonctions internes compétentes en conformité avec les règles applicables et selon la politique et la procédure de gestion de la signalisation adoptées par le Groupe Gerosa.

Le Groupe Gerosa interdit les actions de rétorsion, les représailles, la discrimination à l'encontre du dénonciateur et/ou des personnes qui sont liées à celui-ci et adopte des mesures de protection appropriées et adéquates pour protéger le dénonciateur et/ou les personnes liées à lui.

Si l'auteur du signalement a un soupçon fondé de subir des représailles en conséquence directe de son signalement, il peut saisir directement le Conseil de surveillance ou la fonction de contrôle interne, qui préservera la confidentialité ou, si le signalement est anonyme, l'anonymat de l'identité du rapporteur. À l'exception des cas dans lesquels la responsabilité pour diffamation et calomnie peut être établie et des cas dans lesquels l'anonymat n'est pas opposable par la loi, le Conseil de surveillance ou la fonction de contrôle interne protégera l'identité de l'auteur du rapport dans tout contexte ultérieur, et son identité ne peut pas être indiquée sans son consentement exprès.

Après vérification du bien-fondé de la signalisation, et à l'exclusion de toute responsabilité pour cause de calomnie et de diffamation, si la signalisation s'avère fondée, le Conseil de surveillance ou la fonction de contrôle interne en informe promptement le Conseil d'administration de la Société à laquelle il appartient afin que les décisions appropriées soient prises.



Cellografica Gerosa Spa - Socio unico - Via al Gigante, 23 - 22044 Inverigo (CO) Italia

Tel. +39 031 603111 - Fax +39 031 699706 - www.gerosagroup.com - info@gersagroup.com - Indirizzo PEC:
finance.gerosagroup@legalmail.it

Cap. Soc. € 4.800.000 i.v. - Codice Fiscale e iscrizione al Registro Imprese di Como n. 00200410132 - P.IVA IT 00200410132

Pour plus de détails sur la procédure de signalisation et les canaux de communication au Conseil de surveillance ou à la fonction de contrôle interne de chaque société, veuillez-vous référer à la politique et à la procédure de gestion de la signalisation adoptées par le Groupe Gerosa.

3. Sanctions et valeur contractuelle du Code d'éthique

Le respect des normes du présent Code constitue une partie essentielle des obligations contractuelles de tous les Collaborateurs.

Le non-respect des principes contenus dans le Code d'éthique peut revêtir une importance disciplinaire et faire l'objet de sanctions, conformément aux réglementations légales et contractuelles en vigueur.

A cet égard, la Société se réserve le droit de prendre toute mesure de tout ordre et de toute juridiction qu'elle jugera utile pour sauvegarder les intérêts de la Société, y compris le droit de réclamer des dommages et intérêts, y compris des dommages d'image.

4. Approbation

Le présent Code d'éthique est approuvé par résolution des Conseils d'administration des Sociétés du Groupe.

Les modifications et ajouts éventuels seront définis par Cellografica Gerosa S.p.A. et mis en œuvre par ses filiales.

V édition – 2022

IV édition – 2019

III édition – 2017

II édition – 2013

I édition – 2009